

4. Normes de stationnement

- logements :	• chambres individuelles,	: 1 pl/chambre
	• studio 2 à 5 pièces	: 2 pl/logement
	• 5 pièces et plus	: 3 pl/logement
- maisons individuelles		: 3 pl. - une de ces places devra pouvoir servir d'aire de lavage
- foyer de personnes âgées		: 1 pl/10 chambres
- commerces isolés		: 60 % de la S.H.O.N ¹ .minimum 2 places
centres commerciaux de plus de 2000 m2 minimum		: 100 % S.H.O.N. + places réservées aux véhicules des commerçants
- marchés		: 60 % S.H.O.N. + places réservées aux véhicules des commerçants
- bureaux		: 60 % S.H.O.N.
- ateliers		: 30 % S.H.O.N.
- dépôts		: 10 % S.H.O.N.
- cliniques		: 60 % S.H.O.N.
- hôpitaux		: 40 % S.H.O.N.
- Hôtels, restaurants		: 60 % S.H.O.N.
- Salles de spectacles		: 1 pl/10 personnes
- Salles de réunions		: 1 pl/10 personnes
- Cultes		: 1 pl/15 personnes
- Stades :	entraînement	: 10 % emprise
	Spectacles	: 1 pl/10 personnes
- Piscines, patinoires		: 100 % emprise

¹ S.H.O.N. = "Surface Hors Œuvre Nette"

- Enseignement : Deux roues :
 - primaire : 1 m²/10 élèves
 - secondaire : 1 m²/10 élèves
 - supérieur : 1 pl/7 élèves

- Voitures :
 - primaire : 2 pl/classe
 - secondaire : 2 pl/classe et 1 pl pour 7 élèves
 - supérieur : 2 pl/classe et 1 pl pour 7 élèves